

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Installation et entretien des réseaux aériens HTA de « fortes » sections

- Objectif :** Acquérir les compétences requises pour réaliser en toute sécurité la pose, l'entretien et la dépose de réseaux HTA de « fortes » sections, par des moyens manuels et mécaniques adaptés.
- Public concerné :** Monteurs qualifiés et expérimentés sur réseaux aériens HTA (formés aux travaux en hauteur au harnais).
- Prérequis :** Avoir une expérience professionnelle reconnue dans la mise en œuvre du matériel sur les réseaux aériens HTA de « faibles » sections.
Être capable de mettre en œuvre la réglementation sur les travaux en hauteur et être reconnu apte médicalement au poste de travail.
Connaître et appliquer les prescriptions de la norme UTE C 18 510-1.
- Durée :** 3 jours en continu (21 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie principalement sur des exposés en salle, accompagnés d'une mise en application sur la plateforme technique lors de travaux pratiques sur une ligne HTA de « forte » section (**148²**).
70 % du temps est consacré à des travaux pratiques
- Outils pédagogiques :** Salle de cours, vidéoprojecteur, écran.
Dossiers pédagogiques et techniques.
Plateforme technique, réseaux HTA en **148² ALM**.
Outillages et matériels spécifiques agréés.
- Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires (**voir la liste détaillée au verso**).
- Lieu :** PONT-DU-CHÂTEAU (63) – VATRY (51)

Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de cette formation.

CONTENU DU STAGE

1. PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ (Rappels)

- Hygiène et sécurité.
- Travaux d'ordre électrique (UTE C 18-510-1) «habilitations, ordre de travail, autorisation».
- Les travaux en hauteur « échelles emboitables, grimpettes, poutres, accessoires de positionnement ».
- Signalisation et protection temporaire de chantier.

2. LES RÉSEAUX AÉRIENS HTA SUSPENDUS

- Technologie :
 - Les conducteurs « ALM et ALM/ACIER ».
 - Les isolateurs.
 - Les ferrures.
 - Les armements « poutres, nappes-voute, DAC ».
 - Les supports « alignement, angle, ancrage » :
 - Les règles d'implantation.
 - Le contrôle.

3. LES EFFORTS MÉCANIQUES

- Le canton de pose, la portée.
- La mécanique appliquée.
- Les reprises d'efforts.
- Le réglage d'une ligne.
 - Outillage spécifique (*réglage à la tension et à la flèche*) « forces en présence ».

4. LA CONSIGNATION – (Rappels)

- Consignation en 1 étape.
- Consignation en 2 étapes.
- Le matériel et l'outillage « Perches NEVERS, gants isolants ».
- L'attestation de consignation.

5. TRAVAUX PRATIQUES

- VAT – MTCC.
- Réparation de ligne 148 mm² par manchonnage.
 - Méthodologie de dépannage.
- Remplacement d'un manchon d'Ancrage à Broche Traversant sur ligne 148 mm².
- Remplacement d'une nappe-voûte en angle sur ligne 148 mm².

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Recueil UTE C 18-510-1 (recommandé).
- Titre d'habilitation électrique.
- Fournitures de bureau.

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, CEI 61482-1-2 et EN ISO 14116).
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité et / ou bottes (NF EN ISO 20345).
- Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).
- Paire de gants TST BT (*à la taille du stagiaire*)
- Paire de surgants en cuir à crispin (*à la taille du stagiaire*)
- Paire de gants de manœuvre HTA classe 2 (*à la taille du stagiaire*)
- Un harnais-ceinture ou un harnais de sécurité équipé, conforme aux normes en vigueur (longe de maintien au poste de travail, longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie, anneau de sangle 1,20 m pour création d'un point d'ancrage fiable, sacoche à outils).